



Changement de situation, refaire aide juridictionnelle ?

Par **sofia31**, le **11/04/2018** à **18:27**

Bonjour,

depuis environ 8 mois je suis en procédures (juge aux affaires familiales) contre mon "Ex" et c'est pas fini!

donc au début des démarches il y à 8 mois j'avais un emploi et j'ai obtenu l'aide juridictionnelle partielle 50 % par contre depuis février je suis sans emploi et avec de petites indemnités chômage

vu que ma situation à changer puis-je refaire une nouvelle demande "d'aide juridictionnelle" ? car j'ai du mal à présent à couvrir les dépenses qui restent à ma charge

PS: mon avocat me dis que l'on peu pas refaire une demande "d'aide juridictionnelle" sur une même affaire...je trouve cela surprenant quant la situation change

Merci de vos précieux conseils, Cordialement